



CFAMC
COMPTE RENDU



Réunion des Présidents de CRAMC

Paris le 26 septembre 2008

Yvan MAININI et Fred JUGNET sont venus saluer les participants et ouvrent les travaux. Aux paroles de bienvenue du secrétaire général qui salue la présence de nouveaux visages dont deux féminins succède un discours du Président fédéral qui remercie les différents acteurs de la CFAMC et ceux des organismes décentralisés pour le difficile mais efficace travail réalisé au cours du mandat.

Yvan MAIMINI explique ensuite que l'arbitrage est une fonction délicate. Certains ont un comportement parfois en décalage avec l'esprit et qui ne respecte pas le dirigeant, l'entraîneur, le joueur bref le licencié. Les représentants présents devront être les garants de l'état d'esprit et des valeurs. Il faut les partager en commun.

L'embauche et la mise en fonction des R.T.Z est un point fort du mandat. Ils doivent modifier les méthodes pédagogiques de formation de l'arbitre et en assurer la cohérence.. Il faut abandonner les procédés théoriques et privilégier la formation pratique de terrain.

Ballon hors jeu, progression avec la balle et principe de verticalité sont les trois fondamentaux d'un arbitre de base. Les arbitres doivent être des facilitateurs du jeu. Le meilleur compliment pour un arbitre est que personne ne se souvienne de lui.

L'informatique fédérale a été pensée et réfléchi. Le président explique l'historique de la création de FBI. Il existait deux solutions pour faire évoluer le logiciel. La FD a fait le choix de basculer vers une solution totalement WEB.

Dans quelques jours un guide d'utilisation de FBI sera mis à la disposition des utilisateurs.

Questions

Philippe MANASSERO :3 problèmes !

* Sur les niveaux

* 3 infos successives et différentes de changement des règles ont été transmises ce qui peut déstabiliser la base. Cela entraîne un travail conséquent aux CRAMC. Le problème des lignes à modifier est difficile pour le club et la municipalité.

* Dans les zones, la convivialité n'existe pas, et des arbitres la quittent.

Le Président rappelle, en ce qui concerne les changements de tracés que le basket est le seul sport dans le monde qui a des tracés différents selon les pays. Il explique également que les lignes blanches ne valent que pour les salles dédiées au basket et que pour les autres le comité directeur n'a rien décidé encore.

Patrick Gros déplore que la règle de la faute anti sportive concernant le dernier défenseur a évolué trop souvent.

Yvan explique que les règles dans leur début sont souvent liées à des modifications.

Le président salue les participants et quitte la salle.

Jacques DENEUX prend alors la parole et souhaite, à son tour la bienvenue: la réunion a été décalée à cause des élections départementales et régionales qui ont donné de nouveaux élus d'où de nombreux changements. Un des buts de la réunion est de rencontrer les Présidents de CRAMC pour que les problèmes soient évoqués, débattus et les décisions expliquées. La CFAMC et les organismes décentralisés ont des contraintes proches, des problèmes de gestion liés.

Jacques rappelle les priorités qui lui ont été données pour le mandat 2004-2008 :

- *Arrêter la diminution catastrophique du nombre de des arbitres et inverser la courbe.*
- *Repenser entièrement une charte de l'arbitrage pour que chaque club soit concerné par la formation d'arbitres comme il l'est par celle des joueurs ou des entraîneurs. Etablir une charte qui n'offre pas des possibilités de contournement par des procédés financiers.*
- *Rendre la formation cohérente et performante sur tout le territoire avec une Embauche de 6 arbitres formateurs, un par zone*
- *Mettre en place une DNA qui supervise le Haut Niveau et tous les aspects techniques de la formation.*
- *Améliorer le niveau de l'arbitrage et mettre en place une évaluation crédible et efficace.*
- *Améliorer la communication de la CFAMC en installant un onglet « arbitrage » sur le site fédéral et en facilitant la communication descendante vers les ligues, les départements, les clubs, les licenciés, les supporters.*
- *Créer une gestion administrative qui gère au quotidien les différents problèmes en relation avec le secrétariat. Un administrateur a été nommé et un groupe de six personnes de réunit de façon hebdomadaire.*

La formation :

Les organismes décentralisés forment des arbitres mais un nombre important arrête. La CFAMC s'est penchée sur cette problématique. Pour essayer d'enrayer le phénomène, des règles pratiques ont été mises en place afin d'uniformiser les méthodes sur tout le territoire. De plus les statistiques de 2005 n'étaient pas fiables. Il a fallu nettoyer et progresser. La situation était bien plus grave que l'on ne pouvait l'imaginer. Il faudra environ 8 ans pour que le travail qui est en train de se faire, porte ses fruits.

La Charte :

La CFAMC a reçu une autre mission, mettre en place une nouvelle charte de l'arbitrage. L'ancien « statut » a évolué selon les années mais toujours dans un sens qui a permis de le respecter avec moins d'arbitres.

La formation est le cœur de la nouvelle charte.

Présentation des statistiques aux participants.

Patrick Gros : Se contenter de compter le nombre d'arbitres n'est pas suffisant. Il faut le comparer avec le nombre d'arbitrages effectués.

Jacques répond que faire arbitrer de nombreuses fois un arbitre cache le malet va à l'encontre du but recherché..

Quelques phrases du débat...

P Gros : 1 arbitre compte un point par rencontre, et il faut imposer un nombre d'arbitrage.

Jacques : La charte est le minimum à respecter sur le territoire et impose aux clubs de former. Cet esprit étant respecté, la charte permet de laisser à chacun le choix d'adapter à son environnement et à ses spécificités. Une règle unique ne peut être mise en place actuellement, le territoire n'est pas uniforme.

JM Kerdonkhuff : il y a un problème par rapport au laxisme de certains. Les problématiques sont complexes. La gestion est complexe. Les arbitres sont freinés par les évolutions. Ils réfléchissent et hésitent pour progresser.

P Gros : En bas les clubs veulent des arbitres. Nous voulons des arbitres qui officient plusieurs rencontres par WE.

P Manassero : Nos jeunes arbitres jouent et ils ne sont que très peu disponibles. Les anciens sont plus libres. Il existe un « turn over » trop important, ils sont dans une démarche consommatrice.

P Gros : Une solution pour avoir des arbitres, supprimer les QCM et les tests physiques.

H Jouenne : Qui échoue les tests physiques ? Les jeunes sont les plus touchés, peut être un problème de formation.

Le groupe administratif :

Un administrateur (F Chaloupy)

Une statisticienne (C granier)

Deux contrôleurs (Pascal Sigot et René Mercuel)

Un chargé du site et de la communication (C.Bécavin)

Une responsable du suivi de la Charte : (P.Blachier)

Un intendant des stages (P.Bernardo)

Quelques phrases du débat :

Cedric Desbois : Des choses très aberrantes ont été relevées sur les contrôles de feuille de marque. J'avais confiance en nos OTM.

F Chaloupy : La confiance n'exclue pas le contrôle ;

Jacques : Il fallait que l'on fasse le travail de contrôle. Il a porté ses fruits ! Compte tenu du sérieux des arbitres en cours de saison, la CFAMC n'a pas eu besoin de sanctionner.

Le site arbitrage a été créé en 2004 et c'est Christophe Bécavin qui en est le gestionnaire.

La Charte de l'arbitrage est gérée par Paola Blachier. Nous avons les outils qui permettent de cibler les départements qui ne joueraient pas le jeu. 80 à 85 % des départements ont assurés un excellent suivi.

Pedro Bernardo gère et coordonne toute l'intendance sur les stages, les rassemblements.

Les différents niveaux : la filière « espoirs »

Maintien des stages de niveau (Espoir nationaux)
Ouverture du HN avec la passerelle

La méthode d'observation mise en place a prouvé son efficacité. La structure mise en place a un fonctionnement satisfaisant mais perfectible.

Les arbitres doivent recevoir la moyenne de leurs notes, la moyenne la plus basse et la plus haute. **Il ne faut pas donner les classements pour éviter une utilisation déstabilisatrice de certains.** .

Cédric Desbois : La CRAMC de Bourgogne n'a pas eu le classement des arbitres de Bourgogne. Pris note.

L'évaluation est quelque chose de très difficile. L'évaluateur et l'évalué ont besoin de l'évaluation. C'est fait pour construire.

Indemnités :

Les indemnités ne sont sans doute pas cohérentes pour les différentes fonctions arbitres et OTM.. C'est un lourd chantier qui devra être traité dans le prochain mandat.

Débat, quelques phrases ...

Philippe Manassero : l'arbitre est lié avec les montées et descentes des clubs dans la zone. Le ratio est très « crève cœur ».

Jacques rappelle que la situation d'avant n'était sans doute pas enviable et ne permettait pas aux arbitres d'officier régulièrement sur leur niveau.

Philippe M : Il faut mutualiser pour avoir une cohérence de montée et de descente.

P Gros : Il existe aussi des problèmes financiers.

Henri Jouenne : 11 équipes de CF1 et 28 arbitres. Les arbitres ne sortaient pas, il fallait le faire.

Jacques Creuset : Les arbitres qui descendent de Championnat de France arrêtent.

P Gros : Un arbitre qui descend de CF2 en ligue doit y rester deux ans.

P Chaloupy : Le texte n'est pas celui là, un arbitre qui descend de CF2 ne peut remonter que la deuxième saison.

Philippe Manassero : Le principe des réserves est bien.

Jacques Creuset : Ne peut-on pas mettre en place une réserve de CF2 avec des arbitres de ligue ?

Dans certaines zones certaines règles ont été rappelées.

P Gaillard : est ce que les Présidents de CRAMC peuvent avoir les informations de leur zone.

Observations, évaluation :

Jacques rappelle la mise en place et salue le travail des référents en observations de chaque zone. Le travail effectué chaque saison est énorme.

Les OTM :

Les OTM ont très mal vécu la charte de l'arbitrage. Pourtant, il n'est pas possible de prétendre qu'un OTM ne peut remplacer un arbitre, en terme de nombre. Un groupe travaille à l'élaboration d'une charte OTM. Pour le moment, à chaque fois (2) le comité Directeur ne l'a pas validé. C'est difficile de trouver le juste milieu qui puisse satisfaire Clubs et OTM. Une troisième mouture de charte est en cours.

Le principe est le suivant : « Dans chaque club il doit y avoir un OTM formé ».

Il faut reconnaître les OTM, mais il y a d'autres formes de reconnaissance. Il faut faire travailler nos méninges. On n'échappera pas à une réflexion sur les paliers. La CFAMC a créé un corps d'OTM Pro.A. Les gens qui officient sur ce niveau doivent être pointus. Il faut reconnaître l'indemnité, la capacité

Alain Cattelle : On est arrivé à un classement sur les OTM, mais il n'existe pas de vraie structure pour gérer des OTM.

P.Manassero : les OTM sont très sérieux et pointus. Les OTM ne sont pas reconnus financièrement. Le problème des OTM d'IDF risque de se propager.

Jacques

Le mouvement des OTM d'IDF est spécifique car il faisait référence à un barème particulier.

Nathalie Courcel : Les OTM bouillonnent. Nous sommes obligés de faire du co-voiturage pour diminuer les frais de déplacements.

Connaître les critères d'un OTM de HN ?

Jacques déclare qu'il est conscient qu'un problème sérieux existe. **La reconnaissance des OTM passe par un ensemble de mesures, pas par des mesures ponctuelles.** La charte n'est pas la solution unique à la reconnaissance. La formation, la mise en place de groupes de niveau uniforme, l'indemnité de base ... sont autant de pistes qu'il faut suivre. Si un Forum est organisé en Mai, les thèmes centraux seront « la charte et son évolution », les OTM.

Kroemer Stéphane : La reconnaissance des OTM passe par la charte car c'est une reconnaissance par les clubs. Sans obligation, les clubs ne vont pas faire d'effort.

Sophie Brodu : les OTM retiennent que les arbitres ont été favorisés et les OTM défavorisés. Ils vont rester dans leur club.

Thomas Collet : La fédération doit se souvenir que les OTM font partie du paysage des championnats de France.. Les OTM ne sont que sur les rencontres de CF. Il faut rallumer un espoir chez les OTM.

JC Coutou : J'attends la charte de l'OTM ? Les clubs s'attendent à la charte.

Cédric Desbois : L'indemnité en Bourgogne pour les OTM est d'environ 29 €. Et dépasse également le tarif fédéral. Le cob de Metz s'est rebellé dernièrement...

Jacques rappelle la décision du Comité Directeur fédéral ! elle se doit d'être respectée !